



MINISTRE DE LA COMMUNICATION



COMMUNIQUE FINAL

**REUNION SECTORIELLE DES MINISTRES EN CHARGE
DE LA COMMUNICATION, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TIC
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA DANS LE CADRE DE LA
TRANSITION NUMERIQUE**

Ouagadougou, 6 novembre 2012

Le 6 novembre 2012, s'est tenue, à Ouagadougou (BURKINA FASO), la réunion des Ministres en charge de la Communication, des Télécommunications et des TIC des Etats membres de l'UEMOA, dans le cadre de la transition de l'analogique vers le numérique pour la radiodiffusion et la télévision.

Ont pris part à cette rencontre :

- **BURKINA FASO** : **Monsieur Alain Edouard TRAORE**
Ministre de la Communication,
Porte-parole du Gouvernement

Monsieur Gilbert G. Noël OUEDRAOGO
Ministre des Transports, des Postes et de
l'Economie Numérique
- **GUINEE BISSAU** : **Monsieur Carlos NHATE**
Secrétaire d'Etat aux Transports, aux
Communications et aux Nouvelles Technologies de
l'Information
- **MALI** : **Monsieur Bruno MAIGA**
Ministre de la Communication

Monsieur Ibrahim Belco MAÏGA
Conseiller Technique, représentant le Ministre de la
Poste et des Nouvelles Technologies

Ont également pris part aux travaux

- **BENIN** : **Monsieur Wilfrid A. Serge MARTIN**
Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la
Communication et des Technologies de l'Information
et de la Communication
- **NIGER** : **Dr Soumana SEYDOU**
Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la
Communication et des Nouvelles Technologies de
l'Information

- **TOGO** : **Monsieur Kaka N'dé Komi OTTOU**
Conseiller Technique, représentant le Ministre de la Communication
- **COTE D'IVOIRE** : **Monsieur André KAZIRI**
Chargé d'affaires à l'Ambassade de Côte d'Ivoire près le Burkina Faso, représentant le Ministre de la Communication

POUR LA COMMISSION DE L'UEMOA :

Monsieur Guy-Amédée AJANOHOUN

Commissaire Chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie.

Monsieur Alain Faustin BOCCO

Directeur de Cabinet du Commissaire Chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie.

Monsieur Sibiri Bernard OUEDRAOGO

Chargé des Télécommunications.

Monsieur Abossé AKUE-KPAKPO

Expert en Technologies de l'Information et de la Communication.

La réunion avait à son ordre du jour les points suivants :

- 1- l'examen et adoption des conclusions des travaux des Experts
- 2- divers.

La cérémonie d'ouverture, placée sous le patronage de son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso, a été marquée par deux (02) allocutions :

- L'allocution de Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Commissaire en charge du Département du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération assurant l'intérim du Président de la Commission de l'UEMOA ;

- L'allocution d'ouverture de Monsieur Alain Edouard TRAORE, Ministre de la Communication du Burkina Faso représentant le Premier Ministre du Burkina Faso.

Au cours de leurs travaux, les Ministres ont examiné le rapport issu de la réunion des Experts du 5 novembre 2012.

A l'issue de leurs échanges, ils ont exprimé leur satisfaction pour la qualité du travail abattu par les Experts. Ils ont apporté des amendements sur certains points du rapport à eux soumis et retenu ce qui suit.

I. Au titre du choix des normes de compression et de diffusion numériques

Les Ministres, au regard de l'exposé des motifs fait par la réunion des Experts, approuvent le choix de la norme de diffusion DVB-T2 et la norme de compression MPEG-4 AVC pour la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans l'espace UEMOA. Ils invitent la Commission de l'UEMOA à prendre un texte réglementaire approprié pour officialiser ce choix.

Par ailleurs, dans le souci de protéger les consommateurs contre la prolifération des postes téléviseurs non conformes à ces normes, des mesures devraient être prises au niveau des Etats membres pour interdire, dès le début du déploiement de la TNT, l'importation et la vente de postes téléviseurs analogiques et non conformes aux normes DVB-T2 et MPEG-4 AVC.

Des mesures devraient également être prises, par les Etats membres, pour accompagner les détenteurs de postes téléviseurs analogiques dans l'acquisition d'adaptateurs numériques

II. Au titre du cadre législatif et réglementaire de la TNT

La réunion des Ministres juge nécessaire de procéder au réaménagement des cadres législatifs et réglementaires nationaux en vue de garantir :

- la séparation des activités d'édition de programmes TV des activités de diffusion (multiplexage, transport et diffusion des signaux audiovisuels) ;
- l'indépendance de l'opérateur de diffusion vis-à-vis du pouvoir politique ;
- la transparence et la non-discrimination dans la diffusion des programmes TV des éditeurs publics et privés ;

- l'exercice d'une concurrence saine sur le marché de l'édition ;
- l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de l'édition.

A cet égard, la réunion des Ministres, consciente de l'implication forte des parlements, leur lance un appel pour l'adoption rapide des textes législatifs relatifs à la transition numérique.

III. Au titre du financement des activités liées à la transition numérique

Les Ministres en charge de la transition numérique conscients de l'importance des ressources financières qui seront mobilisées dans les différentes activités suggèrent aux Ministres des Finances des Etats membres les pistes de financement suivantes à explorer :

- les ressources du budget de l'Etat ;
- l'exonération des frais de douanes et autres taxes ;
- la mise en place de crédit à des taux bonifiés ;
- la création d'une taxe sur les chaînes de télévision payantes ;
- la contribution du fonds du service universel de télécommunications ;
- la contribution des produits tirés du dividende numérique.

Par ailleurs, la réunion des Ministres invite la Commission de l'UEMOA à apporter un appui aux Etats membres dans la recherche de financement du processus de transition numérique.

IV. Au titre de la communication

Les Ministres, reconnaissant le caractère stratégique de la communication dans la réussite du processus de transition numérique, prendront les dispositions pour mettre en œuvre, dans chaque Etat membre, une stratégie de communication appropriée.

Cette stratégie de communication devra prendre en compte toutes les parties intéressées à savoir, les professionnels de l'audiovisuel, les importateurs et vendeurs de postes téléviseurs et adaptateurs, les services des douanes, les administrations en charge du commerce intérieur, les associations de consommateurs et le grand public. Cette stratégie devra être adaptée aux différentes étapes de la transition numérique.

V. Au titre du renforcement des capacités

La maîtrise des progrès technologiques requérant un développement des ressources humaines, les Ministres en charge de la transition numérique prendront les dispositions nécessaires pour le renforcement des capacités humaines dans le domaine de la TNT dans chaque Etat membre.

A cet effet, les Ministres exhortent la Commission de l'UEMOA à accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de leurs programmes de renforcement de capacité des acteurs de la TNT.

VI. Au titre de la gestion des fréquences et du déploiement de la TNT

Les Ministres ont pris note de l'état d'avancement des activités de gestion des fréquences dans les Etats membres de l'UEMOA. Ils s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires à la poursuite et à l'achèvement desdites activités avant la date butoir de juin 2013.

Les Ministres ont, en outre, adopté le principe de l'extinction progressive du signal analogique lors du déploiement de la TNT.

VII. Au titre de suivi du processus de la transition numérique

Les Ministres ont adopté une feuille de route pour la mise en œuvre du processus de transition numérique d'ici à juin 2015.

Dans ce cadre, la réunion des Ministres demande à la Commission de l'UEMOA d'organiser des réunions périodiques de suivi et d'information jusqu'à la fin de la transition numérique.

VIII. Au titre de mesures diverses

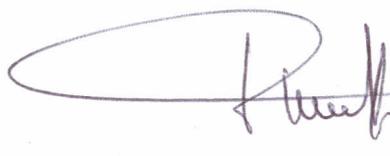
Vu l'importance du marché régional et dans le souci de réduire le coût des équipements de réception numérique (postes téléviseurs, adaptateurs), la réunion des Ministres invite les Etats membres à prendre des mesures incitatives pour l'implantation d'unités de montage d'équipements de réception numérique dans l'espace UEMOA.

A l'issue des travaux, les Ministres ont adressé une motion de remerciements à l'endroit de Son Excellence, Blaise COMPAORE, Président du Faso, du Gouvernement et du Peuple burkinabè, pour l'accueil chaleureux et fraternel dont ils ont été l'objet et pour toutes les facilités mises à leur disposition tout au long de leur séjour à Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 06 novembre 2012

Pour la réunion sectorielle des Ministres,

Le Président

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, stylized oval shape followed by a series of vertical and horizontal strokes.

Monsieur Bruno MAIGA
Ministre de la Communication

A small handwritten mark in purple ink, featuring a circle with the number '7' inside and a vertical line extending downwards from the bottom of the circle.



FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION NUMERIQUE DANS L'ESPACE UEMOA

N°	ACTIVITES	ECHEANCE	RESPONSABILITE
1	Choix des normes de diffusion et de compression pour la TNT		
1.1	Approbation des normes de diffusion et de compression (DVB-T2 / MPEG-4 AVC)	Novembre 2012	Etats membres
1.2	Adoption d'un texte communautaire officialisant le choix des normes de diffusion et de compression (DVB-T2 / MPEG-4 AVC)	Mai 2013	Commission de l'UEMOA
1.3	Interdiction de l'importation et la vente de postes téléviseurs analogiques et non conformes aux normes DVB-T2 et MPEG-4 AVC	Janvier 2014 *	Etats membres
2	Mise en place du cadre juridique		
2.1	Diagnostic du cadre juridique existant	Décembre 2012	Etats membres
2.2	Adaptation du cadre législatif et réglementaire	Juin 2013	Etats membres
2.3	Constitution d'une société de diffusion	Juin 2013	Etats membres
2.4	Organisation du paysage audiovisuel	Septembre 2013	Etats membres
3	Mobilisation des ressources financières	Novembre 2012 **	Etats membres, PTF, Institutions
4	Activités de communication	Septembre 2013 **	Etats membres
5	Renforcement des capacités	Juin 2013 **	Etats membres / C. UEMOA
6	Gestion des fréquences et déploiement de la TNT		
6.1	Gestion des fréquences	Juin 2013	Etats membres
6.2	Construction du réseau TNT	Juin 2015	Etats membres
6.3	Extinction progressive de l'analogique UHF	Juin 2015	Etats membres

(*) Cette échéance tient compte de la date de début de l'extinction

(**) Le démarrage des activités devra se faire à cette date au plus tard